



Avance permanente sur commission

Par **alx75**, le **16/11/2009** à **16:19**

Bonjour, je suis chef des ventes et j'ai bénéficié en février 2009 d'une commission de 2000 euros apparaissant sur ma fiche de paye comme :
2073 avance permanente sur commissions 2000 euros.
Cette commission a été retirée de mon solde de tout compte suite à mon licenciement très récent en octobre apparaissant sur ma dernière fiche de paye comme :
2073 avance sur commissions -2000 euros.
Est-ce légal, puis-je récupérer cette somme ?
merci d'avance